



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9329^e séance

Jeudi 25 mai 2023, à 11 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Amherd (Suisse)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2023/303)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Hommage à la mémoire des soldats de la paix tombés au champ d'honneur

La Présidente : Avant d'entamer le débat d'aujourd'hui, j'invite les membres du Conseil de sécurité à se joindre à moi afin de rendre hommage aux plus de 4 000 Casques bleus qui sont tombés au champ d'honneur.

En effet, nous célébrons aujourd'hui non seulement la soixante-quinzième année d'opérations de maintien de la paix, mais nous rendons surtout hommage aux hommes et aux femmes qui ont donné leur vie au service de la paix. Assurons à leurs familles que nous ne les oublierons pas et que leur sacrifice n'a pas été vain. Réitérons également l'importance des opérations de paix mandatées par le Conseil. Trouvons, ensemble, les moyens de les rendre encore plus efficaces et d'améliorer aussi la sécurité des soldats de la paix. Comme c'est le Conseil qui mandate les opérations de paix, il est approprié que nous commémorions aussi, ici et ensemble, les pertes subies. Prenons donc un moment pour honorer celles et ceux qui ont payé le prix ultime.

J'invite les membres à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

La Présidente : Je souhaite également remercier le Secrétaire général de sa présence en ce moment solennel.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2023/303)

La Présidente : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de

l'Union africaine ; et M^{me} Bitania Tadesse, Directrice de programme à Amani Africa.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/303, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (parle en anglais) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur l'appui de l'ONU aux opérations de paix de l'Union africaine, et je suis très heureuse de prendre la parole devant le Conseil à l'occasion de la Journée de l'Afrique, aux côtés de M. Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Nous célébrons aujourd'hui la signature, il y a 60 ans, de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui a précédé l'Union africaine. Je salue aujourd'hui les pays d'Afrique pour leur unité et leur solidarité croissantes.

La coopération entre l'Union africaine et l'ONU s'est considérablement développée depuis la signature, en 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nous avons conjugué nos efforts et travaillé en étroite collaboration, notamment en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan.

Nous avons abordé une série de questions relatives à la paix et à la sécurité, les initiatives de prévention et de règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, l'urgence climatique et les femmes et la paix et la sécurité, entre autres. Récemment, par exemple, l'ONU et l'Union africaine ont appuyé les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour rétablir l'ordre constitutionnel au Mali, au Burkina Faso et en Guinée. Aujourd'hui, l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement appuient les efforts visant à ramener la paix et l'ordre civil au Soudan.

Au cours des 20 dernières années, l'Union africaine a montré qu'elle était prête à déployer rapidement des opérations de soutien à la paix en réponse à des

conflits armés sur le continent. Avec ses missions au Burundi, en République centrafricaine, aux Comores, au Mali, en Somalie et au Soudan, l'Union africaine a contribué au maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Ces missions ont démontré une volonté et un engagement politiques importants, mais elles ont également été confrontées à des problèmes récurrents. Parmi ces problèmes, citons le manque de financement et l'absence des moyens opérationnels et logistiques requis, ainsi que des capacités facilitatrices et des multiplicateurs de force nécessaires. S'il est vrai que le soutien apporté par l'ONU et d'autres partenaires s'est avéré utile et précieux, il a aussi souvent été imprévisible.

La forme de coopération la plus novatrice entre nos deux organisations a sans doute été l'appui de l'ONU aux missions d'imposition de la paix menées par l'Union africaine en Somalie. En 2007, le Conseil de sécurité a approuvé la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En 2009, il a demandé une aide partielle provenant des contributions au budget de l'ONU, afin que l'AMISOM dispose d'un financement durable et prévisible pour s'acquitter de son mandat. L'AMISOM a grandement contribué à appuyer les efforts des forces somaliennes pour stabiliser le pays, et je voudrais rendre hommage aux soldats de l'AMISOM et du secteur de la sécurité somalien qui sont tombés au champ d'honneur. L'année dernière, l'AMISOM est devenue la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, qui a pour objectif de transférer les responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes d'ici à la fin du mois de décembre 2024.

Quand on regarde les différentes régions du continent, il ressort clairement que le besoin d'asseoir les opérations de paix de l'Union africaine sur des bases solides se fait de plus en plus pressant. Ces dernières années, l'Union africaine et les communautés et mécanismes économiques régionaux se sont démenés pour faire face à la complexité des conflits en Afrique, que ce soit au Sahel, en Somalie, au Mozambique ou dans l'est de la République démocratique du Congo, entre autres situations.

La violence armée nuit invariablement et de manière considérable aux populations civiles et se propage souvent au-delà des frontières. En Afrique et ailleurs, la montée de l'insécurité se caractérise par le recours croissant à des tactiques asymétriques, la sophistication des groupes extrémistes armés et l'influence grandissante de

la criminalité transnationale organisée. Ces phénomènes interdépendants requièrent des approches et des mesures appropriées et globales. Le Sahel est particulièrement touché. C'est pourquoi le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont conjointement invité l'ancien Président du Niger, M. Mahamadou Issoufou, à diriger un groupe indépendant chargé d'évaluer la situation au Sahel. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance cet automne de ses recommandations sur les mesures à prendre pour relever les défis complexes auxquels la région est confrontée.

Le Conseil est parfaitement au fait qu'il est impératif de fournir un financement prévisible, souple et durable aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. En 2015, par exemple, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) a conclu que l'absence de mécanismes de financement durables, prévisibles et souples destinés à appuyer les opérations de paix de l'Union africaine compromettrait leur viabilité et leur efficacité. Conscient de ce défi commun, le Conseil de sécurité a fait part, dans sa résolution 2378 (2017), de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU au cas par cas.

Le Conseil est saisi aujourd'hui d'un rapport du Secrétaire général (S/2023/303) contenant des recommandations sur la fourniture d'un tel soutien aux opérations menées par l'Union africaine et mandatées par le Conseil de sécurité, ainsi que des informations actualisées sur les progrès accomplis depuis 2017. Le rapport a été rédigé en collaboration avec l'Union africaine, les États Membres et nos partenaires. Nous nous félicitons de constater que l'Union africaine, en étroite coopération avec l'ONU et d'autres partenaires, a réalisé des progrès importants pour honorer les engagements énoncés dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). L'Union africaine s'est notamment efforcée de relever le défi financier posé par ses opérations, y compris en s'engageant à augmenter ses propres contributions financières par la revitalisation du Fonds pour la paix. L'Union africaine, en coopération avec l'ONU et l'Union européenne, a également entrepris d'élaborer et de rendre opérationnel un cadre de conformité visant à satisfaire aux obligations internationales en matière de droits humains et de droit humanitaire, ainsi qu'aux normes de déontologie et de discipline.

Il convient de considérer les opérations de paix de l'Union africaine comme une partie intégrante des mesures prises pour faire face aux crises en Afrique, au même titre que les mécanismes établis par l'ONU. Le rapport présenté aux membres du Conseil décrit un processus normalisé de planification consultative et de définition des mandats, grâce auquel l'ONU, l'Union africaine et les configurations sous-régionales peuvent évaluer ensemble la réponse à apporter à une crise émergente. Ce processus rassurerait le Conseil sur le fait qu'une situation donnée a été systématiquement examinée par toutes les entités concernées. Il aiderait par conséquent le Conseil à décider s'il convient d'autoriser ou non l'accès aux contributions statutaires. Le rapport présente le modèle de mission conjointe et les dispositifs d'appui offerts par l'ONU comme étant les deux solutions les plus pratiques pour garantir le financement dont les opérations menées par l'Union africaine ont besoin. Ce soutien serait octroyé au cas par cas.

Les arguments en faveur d'un financement adéquat des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine sont plus que solides. Nous espérons dès lors que le Conseil de sécurité acceptera d'apporter son soutien, notamment en autorisant l'accès aux contributions au budget de l'ONU. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, une action concrète sur cette question de longue date permettra de combler une grave lacune dans le dispositif de paix et de sécurité internationales et de renforcer les efforts de l'Union africaine pour relever les défis en matière de paix et de sécurité sur le continent.

La Présidente : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (parle en anglais) : Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, je salue reconnais avec une profonde gratitude le leadership ingénieux du Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour appuyer le programme africain de paix et de sécurité, en particulier en ce qui concerne les mesures visant à promouvoir un financement efficace et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée de l'Afrique. La commémoration du soixantième anniversaire de la création de notre organe continental symbolise l'importance, la promesse et la vision d'une Afrique libre, unie, pacifique et prospère. Depuis les années 1960, l'Organisation de l'unité africaine, rebaptisée aujourd'hui Union africaine, continue de contribuer au maintien et

à la consolidation de la paix dans le monde, ainsi qu'au développement durable et inclusif en vue d'un progrès commun. Aujourd'hui, après 75 ans d'opérations de maintien de la paix, nous nous joignons à l'ONU pour rendre hommage à nos héros tombés au champ d'honneur, qui ont donné leur vie pour la paix dans le monde.

De nombreuses régions d'Afrique restent à ce jour des foyers d'insécurité. Nous ne pouvons pas continuer d'utiliser les méthodes traditionnelles de maintien de la paix face à la complexité et à l'ampleur des conflits qui secouent notre continent bien-aimé, en particulier ceux qui mêlent l'extrémisme violent, les idéologies haineuses, le terrorisme, la rébellion et l'insurrection. C'est pourquoi il est impératif de changer de paradigme dans le concept des opérations et de passer du maintien de la paix à l'imposition de la paix.

En cette occasion opportune de la Journée de l'Afrique, nous saluons l'orientation très constructive et positive du rapport du Secrétaire général (S/2023/303), qui souligne les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Nous renvoyons également au rapport de 2017 du Secrétaire général (S/2017/454) sur les modalités possibles pour financer et appuyer les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil. En effet, il s'agit d'un appel à une action innovante et concrète, étant entendu qu'avec une volonté politique et une action concertée, il est possible de parvenir à un accord sur les modalités détaillées d'accès aux contributions au budget de l'ONU, dont on a tant besoin pour mieux gérer les opérations prolongées et complexes des missions de paix sur notre continent.

Le financement actuel des opérations de paix menées et autorisées par l'Union africaine ne permet pas de répondre aux impératifs de durabilité et d'efficacité, ni à la nécessité absolue de trouver des modes de financement novateurs. Faire en sorte que l'accès aux contributions au budget de l'ONU profite à l'ensemble de la communauté internationale, tel est l'objectif fondamental recherché par l'Union africaine. Notre proposition de valeur aujourd'hui est que l'Union africaine continue à faire valoir cette nécessité d'un financement prévisible, adéquat, flexible et durable de toutes les opérations de paix de l'Union africaine.

Fort à propos, suite aux directives antérieures du Conseil de sécurité, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, en février 2023, le Document de consensus sur le financement prévisible, adéquat et durable des activités de

l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Le Document de consensus a conclu que trois modes de financement concrets seraient bénéfiques pour l'Union africaine et, de fait, pour le monde entier : les contributions de l'ONU destinées aux forces à composition hybride ; les contributions de l'ONU par l'intermédiaire d'un bureau d'appui des Nations Unies ; et la possibilité d'un financement direct des opérations de paix de l'Union africaine à l'échelle sous-régionale.

Il est de fait grand temps, si nous voulons agir de manière décisive au moyen d'un mécanisme et d'un modèle d'appui appropriés, de nous attaquer aux problèmes critiques liés aux conflits sur notre continent. Les crises en cours en Somalie, dans le bassin du lac Tchad, au Sahel, dans la région des Grands Lacs, au Mozambique ou encore au Soudan aujourd'hui, sont autant de preuves éclairantes de l'inadéquation de l'architecture de paix internationale actuelle. Le caractère ad hoc de ces missions n'est pas viable sur le long terme.

Toutefois, l'Union africaine reste attachée à la nécessité d'afficher clairement le principe selon lequel l'Afrique prend en main les problèmes africains et trouve des solutions africaines à ces problèmes, tout en mettant l'accent sur le partage des charges et des responsabilités avec la communauté internationale. À cette fin, les États membres de l'Union africaine ont abondé le Fonds pour la paix revitalisé à hauteur de plus de 340 millions de dollars, et ce n'est pas fini. L'utilisation pilote du Fonds pour la paix est prévue pour 2024, mais sa facilité de réserve pour les crises a déjà été utilisée à raison de 2 millions de dollars autorisés pour soutenir la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), en application de la résolution 2670 (2022). De même, cette facilité de réserve du Fonds pour la paix a permis de verser 2 millions de dollars à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous faisons notre part. Nous sommes engagés auprès des États membres de l'Union africaine et nous les félicitons vivement d'avoir fait la démonstration de leur esprit panafricain. Nous espérons que la communauté internationale représentée au Conseil soutiendra également ces efforts de l'Afrique.

J'ai le plaisir d'annoncer que la Commission continue à faire des progrès importants s'agissant d'intégrer et d'appliquer le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et les normes en matière de déontologie et de discipline dans la planification, la conduite, la gestion et la liquidation des missions. Ces efforts sont actuellement facilités par le projet tripartite

associant en partenariat l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, qui se concentre sur le cadre de conformité de l'Union africaine établi le 1^{er} février 2022. Ce projet a également permis à la Commission de mener un certain nombre de programmes de formation portant sur le cadre de conformité et de responsabilité de l'Union africaine, notamment en faveur de l'ATMIS, de la Force multinationale mixte dans la région du bassin du lac Tchad et de l'Armée nationale somalienne. D'autres efforts sont prévus au niveau régional.

L'Union africaine déploie également un certain nombre d'initiatives pour faciliter le lancement des opérations de la Force africaine prépositionnée, y compris l'adoption d'un mémorandum d'accord entre l'Union africaine et les États membres concernés. Il est clair que le modèle des opérations de maintien de la paix hérité de la Seconde Guerre mondiale doit être repensé, et que son financement, en tant que composante cruciale des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, devra également refléter les exigences en matière d'imposition de la paix.

Pour terminer, la poétesse chilienne Gabriela Mistral nous a prévenus, il y a plusieurs décennies, que l'enfant ne peut attendre. En cette journée spéciale pour l'Union africaine, nous clamons haut et fort que les femmes, les enfants et les jeunes africains, qui sont les principales victimes des conflits, ne peuvent plus attendre ni se permettre d'attendre plus longtemps. Nous exhortons donc le Conseil à envisager un changement de méthodes, et appelons à une solidarité renforcée et élargie. Les deux programmes incontournables et jumelés que sont l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que, plus spécifiquement pour l'Union africaine, le projet phare qu'est l'initiative Faire taire les armes d'ici 2030, gagneraient à ce que les recommandations du Secrétaire général soient approuvées et se traduisent par des actions concrètes.

J'ai bon espoir que les éléments présentés dans le Document de consensus de l'Union africaine et dans le rapport du Secrétaire général, soumis à l'examen du Conseil, permettront à ses membres de se prononcer sur les questions clefs et les modalités qui y figurent. L'Union africaine dans son ensemble est convaincue, sans le moindre doute, que soutenir le déploiement des opérations de paix de l'Union africaine et contribuer à leur bon déroulement sera dans l'intérêt de tous – dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

La Présidente : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Tadesse.

M^{me} Tadesse (*parle en anglais*) : Je souhaite à tous et toutes une bonne Journée de l'Afrique.

Je tiens à remercier la présidence suisse du Conseil de m'avoir invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité en mon nom et au nom de mon organisation, Amani Africa Media and Research Services.

Amani Africa est un laboratoire d'idées panafricain spécialisé dans la recherche sur les politiques, la formation et le conseil, qui travaille sur les processus multilatéraux relatifs à la paix et à la sécurité et sur les règles démocratiques et constitutionnelles en Afrique, l'accent étant mis sur le rôle de l'Union africaine et de son conseil de paix et de sécurité. C'est un honneur pour moi de m'appuyer sur le riche travail de recherche accompli par mon organisation pour prendre la parole aujourd'hui au Conseil.

La proposition que nous formulons est que le thème de la présente séance ne saurait se résumer à la question de l'argent. Au contraire, il s'agit avant tout de trouver le type de dispositif le mieux à même de permettre d'honorer l'engagement énoncé dans la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre, à une époque où les dispositifs et les outils existants pour tenir cette promesse se sont révélés insuffisants. Au cours de ses 78 années d'existence, le Conseil de sécurité a dû prendre des décisions audacieuses pour adapter les dispositifs et les outils de maintien de la paix et de la sécurité internationales aux difficultés propres à chaque époque. Bien qu'elles n'aient pas toujours été couronnées de succès, il ne fait aucun doute que, grâce à elles, l'ONU a une chance d'améliorer ses performances s'agissant de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Compte tenu de la nature des défis auxquels l'Afrique est confrontée en matière de paix et de sécurité, lesquels font l'objet de 60 % des décisions du Conseil, le moment est venu de prendre les décisions qui s'imposent pour adapter les dispositions et les outils en vue de concrétiser l'engagement le plus fondamental de la Charte. Le Conseil peut y parvenir en répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général dans le rapport présenté aujourd'hui (S/2023/303), dans lequel il exhorte le Conseil de sécurité à manifester clairement son appui en faveur de l'accès des opérations de paix de l'Union africaine aux contributions au budget de l'ONU.

Comme l'explique en détail Amani Africa dans son étude spéciale, la question du financement des opérations

de soutien à la paix de l'Union africaine occupe une place importante dans le discours politique sur la paix et la sécurité internationales en Afrique depuis près de 15 ans. Au début du siècle, le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a reconnu la nécessité de recourir aux contributions au budget de l'ONU. Cette position s'appuyait sur la reconnaissance fondamentale du fait que lorsque l'Union africaine déploie des opérations de soutien à la paix avec l'autorisation du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII, elle le fait en vertu des dispositions jugées nécessaires et dans la poursuite du bien public mondial que constitue le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À la lumière de l'expérience acquise dans le cadre des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine sous les auspices du Conseil, il est clair que le potentiel de cet arrangement ne peut être pleinement exploité que si les opérations de paix de l'Union africaine bénéficient d'un financement durable, prévisible et souple. Le Conseil a confirmé à maintes reprises la nécessité d'un tel financement.

Le Conseil a d'ailleurs mobilisé des contributions statutaires pour financer des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, mais toujours à titre d'exception. Dans le prolongement des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), ainsi que de la déclaration du Président du 31 août 2022 (S/PRST/2022/6), dans laquelle le Conseil priait le Secrétaire général d'élaborer le rapport présenté aujourd'hui, je tiens à souligner que le Secrétaire général a raison d'affirmer que

« le moment est venu pour le Conseil de sécurité de relever le défi et de jeter les bases d'une nouvelle génération d'opérations de paix sur le continent africain, dirigées par l'Union africaine et soutenues par l'ONU » (S/2023/303, par. 43).

Quant à la question de savoir si le travail institutionnel et technique accompli est suffisant pour entreprendre une telle action, les progrès engrangés sont suffisamment solides, même si des efforts de consolidation sont encore nécessaires dans certains domaines.

Des avancées importantes ont été réalisées en ce qui concerne le cadre de conformité envisagé pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). L'Union africaine a aussi mis en place une unité chargée de la conformité. Il est possible d'aller encore plus loin dans ce domaine. La mise en œuvre des normes de

conformité peut également être améliorée grâce à un appui supplémentaire.

Pour ce qui est du partage des charges, l'évolution la plus importante sur le plan institutionnel est la revitalisation du Fonds pour la paix de l'Union africaine, destiné à mobiliser des fonds provenant du continent pour financer les activités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Bien que la question soit abordée essentiellement sous l'angle monétaire, il convient également de prendre en considération le prix énorme que le personnel servant sous la bannière de l'Union africaine paie de sa vie et de son intégrité physique, ainsi que les coûts financiers, sociaux et autres que ces pertes entraînent pour les familles, les communautés et les institutions auxquelles appartiennent les membres de ce personnel.

L'utilisation des contributions statutaires de l'ONU est la voie à suivre pour élaborer – selon les approches décrites dans le rapport du Secrétaire général et le Document de consensus de l'Union africaine sur le financement prévisible, adéquat et durable de ses activités en matière de paix et de sécurité – cet arrangement et l'ensemble des outils connexes que l'époque exige, afin de donner à l'ONU, agissant de concert avec l'Union africaine, une chance de déployer des efforts dignes de ce nom pour honorer en Afrique la promesse énoncée dans la Charte de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Les conflits qui sévissent dans différentes parties du continent, y compris ceux dans lesquels les principales opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont actuellement engagées, nécessitent de recourir à une combinaison d'outils d'imposition de la paix, de stabilisation et de consolidation de la paix. Privées de cette panoplie d'outils et de l'espace doctrinal nécessaire à l'utilisation de certains d'entre eux, les missions des Nations Unies en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali sont aux prises avec d'immenses défis.

Comme l'attestent clairement les progrès réalisés en Somalie grâce à la mission de l'Union africaine qui y est déployée, les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine sont désirables et, lorsqu'elles disposent de ressources suffisantes, capables d'utiliser l'imposition de la paix pour créer des conditions favorables à la paix. Dans des situations de conflit similaires, les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, financées au moyen des contributions statutaires à l'ONU, peuvent constituer

la solution idoine pour remplacer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À l'heure où le recours au maintien de la paix des Nations Unies suscite l'apathie, la mobilisation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine offre au Conseil un moyen de prévenir l'émergence d'un vide dangereux et propice aux arrangements de sécurité qui ne fonctionnent pas sur la base de principes multilatéraux.

L'avenir du multilatéralisme se joue en Afrique. C'est dans le cadre d'un système multilatéral, même imparfait, que l'intérêt des peuples du continent africain est le mieux servi. Comme Kwame Nkrumah l'a écrit il y a 60 ans :

« Bien que la confiance dans l'Organisation des Nations Unies ait été ébranlée à plusieurs reprises depuis sa création [...], elle reste la seule organisation mondiale au sein de laquelle il est envisageable de trouver une solution raisonnable aux nombreux problèmes du monde ».

Son adhésion au multilatéralisme dans le cadre du système des Nations Unies était si absolue qu'il insistait sur le fait que l'ONU devait « par conséquent être soutenue par tous ceux qui s'intéressent à la préservation de la paix et au progrès de la civilisation humaine ».

L'adoption d'une résolution encadrant l'utilisation des contributions au budget de l'ONU pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine contribuera concrètement à restaurer la confiance de l'Afrique dans le système multilatéral, comme le disait avec force Nkrumah, et permettra d'exploiter l'énorme potentiel d'appui au multilatéralisme que recèle l'Afrique.

En outre, l'utilisation des contributions statutaires de l'ONU dans le cadre d'un arrangement institutionnel convenu, élaboré conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, constitue le cadre idéal pour permettre à l'Union africaine de jouer, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, un rôle qui réponde aux attentes exprimées dans la Charte des Nations Unies. Tout porte à croire que les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et financées au moyen des contributions au budget de l'ONU présentent un bon rapport coût-efficacité.

Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc ni de faire un geste de charité. Il s'agit plutôt pour le Conseil d'élaborer un cadre lui permettant d'assumer sa part de responsabilité dans la poursuite du bien public mondial

commun que constitue le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

L'Afrique a les yeux tournés vers le Conseil. Nous sommes convaincus que le Conseil se montrera à la hauteur de la situation et qu'il saura faire preuve de la volonté nécessaire pour démontrer, comme le dit le Secrétaire général, qu'il est disposé

« à combler une grave lacune dans le dispositif de paix et de sécurité internationales et [à réaffirmer] fermement sa volonté d'endiguer le fléau des conflits armés sur le continent africain » (*ibid.*, par. 44).

La Présidente : Je remercie M^{me} Tadesse de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Présidente de la Confédération suisse.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Commissaire Adeoye et M^{me} Tadesse pour leurs exposés.

Cette journée est importante à deux égards : nous commémorons les 75 ans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous célébrons la Journée de l'Afrique. La délégation suisse adresse à cet égard ses chaleureuses félicitations. Notre discussion sur les futurs modèles de maintien de la paix et sur leur financement arrive donc à point nommé.

Les missions de maintien de la paix sont un instrument essentiel du Conseil de sécurité pour la paix et la sécurité dans le monde. Elles sont particulièrement importantes en Afrique : nombre de ces missions sont déployées sur ce continent, mais surtout, 13 des 20 principaux pays fournisseurs de contingents sont africains.

C'est donc une évidence : l'Afrique assume ses responsabilités en vue de solutions africaines pour des défis africains. La Suisse salue cette contribution importante. Nous comptons mettre à profit notre mandat au Conseil pour travailler encore plus étroitement avec l'Afrique et poursuivre notre soutien de longue date à l'architecture de paix et la sécurité sur ce continent.

Pour remplir leurs mandats, les missions de paix doivent pouvoir s'appuyer sur un financement prévisible, durable et flexible. Cela vaut également pour les missions régionales autorisées par le Conseil. C'est crucial pour assurer la crédibilité du système onusien. Nous saluons donc la proposition d'utiliser des contributions statutaires à cette fin.

Les discussions sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine ne sont pas nouvelles. L'Union africaine est bien placée pour jouer un rôle actif dans la gestion des défis sécuritaires actuels et émergents sur le continent. La Suisse s'est toujours engagée en ce sens. Ainsi, en 2018, lorsque le Conseil s'était déjà penché sur cette question, elle avait coparrainé le projet de résolution proposé par les trois membres africains du Conseil de sécurité (S/2018/1093).

Aujourd'hui, nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2023/303) et de ses conclusions qui nous permettent de cibler notre attention sur les éléments clefs.

Premièrement, toutes les forces de sécurité doivent respecter la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. Ce respect doit être une condition préalable à l'octroi de fonds par l'ONU. Il s'agit d'une exigence de diligence en matière de droits humains de l'ONU. La Suisse reconnaît et salue les progrès faits par l'Union africaine depuis 2018 quant au cadre normatif des opérations de soutien à la paix. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre par une structure robuste afin de prévenir les violations, faire respecter les normes applicables, permettre des enquêtes indépendantes et, le cas échéant, sanctionner les infractions.

Deuxièmement, notre objectif doit être de favoriser et de faciliter des solutions durables. En ce sens, l'appropriation régionale des opérations de paix est centrale. Les organisations régionales doivent pouvoir planifier, déployer, gérer, soutenir et financer leurs opérations de manière autonome. À cet égard, nous sommes encouragés par le document de consensus de l'Union africaine adopté cette année. Il sera dès lors important de trouver un partage des charges ambitieux et réalisable pour les opérations de soutien à la paix.

Finalement, nous devons promouvoir l'efficacité, le leadership ainsi qu'une bonne division des tâches dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Pour cela, nous devons tirer les leçons du passé et délimiter clairement les rôles et responsabilités de chaque organisation. Les processus budgétaires établis, y compris les mécanismes de supervision, doivent s'appliquer sans exception à tout financement de l'ONU.

En conclusion, la Suisse salue l'initiative des trois membres africains du Conseil de sécurité en faveur d'une nouvelle décision du Conseil en vue d'un financement prévisible, durable et flexible des opérations de soutien

à la paix dirigées par l'Union africaine. Il s'agirait d'un pas décisif pour l'avenir des opérations de paix. La Suisse entend y contribuer de manière constructive.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration. **M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, à l'occasion de la Journée de l'Afrique, qui marque également le soixantième anniversaire de l'unité africaine, de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2023/303), donnant suite à la déclaration du Président du Conseil d'août 2022 (S/PRST/2022/6), et nous remercions de leurs exposés et de leur expertise sans pareille la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Bankole Adeoye. Nous saluons également la participation à la présente séance de M^{me} Bitania Tadesse, qui s'est exprimée au nom d'Amani Africa.

Comme nous l'avons entendu, le débat d'aujourd'hui coïncide également avec la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et la commémoration du soixante-quinzième anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il est donc tout naturel que je commence par rendre un hommage particulier à tous les soldats et toutes les soldates de la paix. Leurs sacrifices ont contribué à instaurer la paix dans de nombreuses régions du monde. Quant à celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime et que nous pleurons aux côtés de leurs familles, le meilleur hommage que nous puissions leur rendre est de nous engager de nouveau solennellement en faveur de la paix dans le monde.

Les forces et les faiblesses du maintien de la paix ont été mentionnées à plusieurs reprises et sont largement comprises. Le maintien de la paix a, quoi qu'il en soit, perduré et a été au cours des 75 dernières années un véritable outil pour le Conseil de sécurité dans le cadre de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La présentation du rapport du Secrétaire général nous donne néanmoins la possibilité de préserver les atouts du maintien de la paix et d'adhérer à l'outil supplémentaire que l'Union africaine met à la disposition de l'ONU, à savoir mener, au nom de la communauté internationale, des opérations

robustes d'imposition de la paix qui bénéficieraient d'un financement adéquat, prévisible et durable provenant des contributions au budget de l'ONU, au cas par cas. Il convient de mentionner que l'évolution du contexte et des perspectives de paix et de sécurité en Afrique rend indispensable l'adaptation des réponses conçues par le Conseil, le cas échéant par le biais d'approches plus volontaristes et offensives. À cet égard, nous appuyons pleinement ce qu'affirme le Secrétaire général dans son rapport :

« À plusieurs occasions, j'ai insisté sur la nécessité d'une nouvelle génération de missions d'imposition de la paix et d'opérations antiterroristes, dirigées par des forces régionales et bénéficiant d'un financement garanti et prévisible. L'Union africaine est un partenaire incontournable dans cette entreprise. » (S/2023/303, par. 43)

Il est évident que, si le Conseil veut rester efficace dans sa lutte contre les situations de conflit complexes et tenaces sur le continent africain, nous devons examiner attentivement les options que le Secrétaire général nous a présentées et préserver la capacité du Conseil à tirer parti des partenariats existants entre l'ONU et les accords régionaux et sous-régionaux pour faire face aux menaces, nouvelles et émergentes, qui pèsent sur le continent africain. S'agissant du long chemin parcouru par l'Afrique dans sa quête pour devenir un partenaire efficace du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, il importe de rappeler la première demande faite au Conseil de sécurité par l'Organisation de l'unité africaine, en décembre 1981, pour appuyer le déploiement d'une force panafricaine de maintien de la paix au Tchad, ainsi que la résolution 1769 (2007), établissant une base pour le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et la résolution 1863 (2009), premier jalon du dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, qui lui a succédé.

Suite à l'adoption des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), et fort de l'élan suscité par le travail positif réalisé sur le financement des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine, nous pensons qu'il existe une base solide pour un engagement constructif du Conseil en vue d'exploiter pleinement les possibilités qu'offrent des opérations de paix menées par l'Union africaine afin qu'elles contribuent de manière déterminante à la réalisation des objectifs de développement durable, de l'initiative Faire taire les armes et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cette ferme conviction s'appuie sur

la capacité des opérations de paix menées par l'Afrique de mieux comprendre le contexte et la dynamique des conflits sur le continent, de les anticiper et de proposer des stratégies durables pour y remédier.

En réaction au rapport du Secrétaire général, et guidés par le Document de consensus sur le financement prévisible, adéquat et durable des activités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, tout en prenant en considération les préoccupations d'autres délégations, les trois membres africains du Conseil de sécurité souhaitent formuler des observations sur quatre questions relatives : premièrement, aux dispositifs et mécanismes de contrôle du respect des normes en matière des droits humains et du droit international humanitaire ; deuxièmement, aux normes prudentielles et fiduciaires des dispositions financières de l'Union africaine ; troisièmement, au processus conjoint de planification et de définition des mandats des missions ; et, quatrièmement, à la question de la répartition des charges.

En ce qui concerne les cadres de conformité, l'Union africaine a déployé des efforts considérables et s'est engagée de bonne foi à renforcer ses dispositifs et ses mécanismes de contrôle du respect des normes en matière de droits humains et de droit international humanitaire, et à se conformer aux normes les plus rigoureuses en matière de déontologie et de discipline dans ses doctrines, ses principes de formation et ses pratiques applicables aux opérations de soutien à la paix. À cet égard, il est important de noter que, le 12 mai, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité a adopté trois documents clefs, à savoir le cadre stratégique de l'Union africaine en matière de conformité et de responsabilité dans le contexte des opérations de soutien à la paix, la politique de l'Union africaine sur la protection des civils dans le contexte des opérations de soutien à la paix et la politique de l'Union africaine en matière de sélection et de vérification des antécédents du personnel des opérations de soutien à la paix. Ces politiques garantissent le respect de normes similaires à celles de l'ONU. Le projet tripartite associant l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies représente également un mécanisme important qui a contribué à renforcer le cadre réglementaire grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les trois organisations concernées.

S'agissant des normes prudentielles et fiduciaires, nous relevons que l'Union africaine a accompli des progrès constants et notables pour renforcer ses règles et dispositions financières afin de garantir la transparence dans

l'utilisation des fonds alloués aux opérations de soutien à la paix et la responsabilité financière. Nous croyons que l'évolution et le renforcement de la structure et des mécanismes du Fonds pour la paix de l'Union africaine et de sa facilité de réserve pour les crises permettent également un contrôle financier rigoureux des fonds engagés dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, afin de veiller à leur bonne utilisation et d'en rendre compte.

En ce qui concerne la planification et le processus conjoint de prise de décisions pour les missions, nous nous félicitons du nombre de garanties fournies par l'Union africaine elle-même et par l'ONU, qui contribuent à écarter tout caractère arbitraire. Le diagramme qui figure dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/303) et les procédures internes de l'Union africaine à suivre avant la création d'un mandat, y compris celles concernant la confirmation et l'autorisation par l'organe compétent de l'Union africaine avant l'examen par le Conseil de sécurité, sont des garanties utiles qui, à notre avis, contribuent à répondre aux besoins du Conseil de sécurité en matière d'établissement de rapports et de contrôle, conformément à ses responsabilités.

Enfin, sur la question du partage des charges, nous nous félicitons de la clarification apportée par le Document de consensus de l'Union africaine concernant le fait que les 25 % du budget de l'Union qui seront alloués aux activités de paix et de sécurité en général proviendront du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Nous estimons qu'il est essentiel d'entamer des discussions en s'appuyant sur une compréhension commune de cette question afin que les délibérations soient cohérentes, constructives et fructueuses. De plus, nous nous félicitons de la pleine mise en service du Fonds pour la paix, avec un solde au mois de février 2023 s'élevant à 337 millions de dollars. Nous attendons avec intérêt l'application de la récente décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de relever, à l'issue des procédures financières appropriées, le plafond de la facilité de réserve pour les crises de 5 à 10 millions de dollars pour les exercices financiers 2023 et 2024, ainsi que la demande adressée à la Commission de l'Union africaine d'utiliser le Fonds pour la paix pour combler les déficits de financement des missions en cours, telles que la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS).

Nous croyons que, dans le respect des capacités de paiement de l'Afrique, des décisions financières actuellement prise par l'Union et de la grande contribution des pays africains fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui ont, à maintes reprises, sacrifié la vie de leur

personnel au service de la paix, nous pouvons chercher, au cours de nouvelles consultations, à faire converger les vues sur une base pragmatique et constructive, afin de parvenir à un consensus qui serait satisfaisant pour tout le monde.

Nous prenons acte des observations existantes sur la question du commandement et du contrôle, mais nous continuons de penser qu'il serait plus utile et plus approprié de discuter de cette question après que les membres du Conseil auront trouvé une position commune sur les options soumises à notre examen par le Secrétaire général. Cela dit, l'architecture de commandement et de contrôle en place dans les opérations de soutien à la paix actuellement déployées sous la direction de l'Union africaine et autorisées par le Conseil, pourrait servir de point de départ à de nouvelles discussions.

Comme nous le savons tous, s'inspirant des enseignements tirés, le Secrétaire général propose dans son rapport deux modèles concrets de financement : premièrement, le modèle d'un bureau d'appui des Nations Unies pour les opérations africaines de soutien à la paix, à l'image de celui mis en place pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'ATMIS, avec quelques ajouts, et, deuxièmement, le financement conjoint d'une mission hybride Union africaine-ONU selon le modèle de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour. Ces modèles fournissent des éléments utiles que nous pouvons utiliser pour élaborer le meilleur cadre possible en ce qui concerne l'utilisation des contributions au budget de l'ONU pour appuyer le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Afrique.

Ayant reçu un mandat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour reprendre les consultations en vue de l'adoption d'une résolution-cadre du Conseil de sécurité sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, comme indiqué dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine publié à sa réunion ministérielle tenue le 12 mai 2023, les trois membres africains du Conseil ont l'intention d'écouter attentivement les vues de tous les États Membres au sein du Conseil et en dehors, et ils veilleront à ce que les opinions de toutes les délégations soient prises en compte lorsque nous ferons avancer les processus ultérieurs pour donner effet à l'aspiration à une collaboration nouvelle et efficace entre l'Union africaine et l'ONU dans la réalisation de notre objectif commun concernant la paix et la sécurité sur le continent africain. Nos échanges permettront de combler

le fossé d'incompréhension qui existe entre les ambitions de l'Union africaine et les attentes des autres membres du Conseil de sécurité.

Enfin, les opérations de soutien à la paix sont devenues un dispositif essentiel pour faire face aux crises qui touchent le continent, et il faut aussi les intégrer à nos discussions sur le Nouvel Agenda pour la paix. Les trois membres africains du Conseil réaffirment leur appui à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport en faveur d'un financement adéquat, durable et prévisible des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, à partir des contributions au budget de l'ONU. Le Conseil de sécurité détient la clef pour en faire une réalité. Ensemble, nous pouvons endiguer le fléau des conflits armés inutiles sur le continent africain.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie nos intervenants de leurs exposés instructifs.

Ma délégation sait également gré au Secrétaire général de son rapport sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2023/303).

La séance d'aujourd'hui tombe à point nommé, puisque nous célébrons la Journée de l'Afrique. Dans ce contexte, je tiens à saisir cette occasion pour présenter mes vœux les plus chaleureux à nos très nombreux amis d'Afrique. Il s'agit d'une occasion importante d'entamer des discussions qui reconnaissent le rôle indispensable que jouent les peuples d'Afrique, les pays africains et l'Union africaine pour garantir la paix et la sécurité sur le continent.

Qui plus est, le débat d'aujourd'hui est tout à fait pertinent pour ce qui est du respect du principe « des solutions africaines aux problèmes africains ». D'un point de vue pragmatique, il reconnaît les avantages comparatifs de l'ONU et de l'Union africaine dans la conduite des opérations de paix. Notre soutien indéfectible aux efforts entrepris par les nations africaines pour faire face aux crises doit se traduire par une contribution plus concrète et plus cohérente de l'ONU à l'Union africaine.

Comme indiqué dans le rapport, ce débat a considérablement évolué ces dernières années. Le rapport fait le point de tous les enseignements tirés et de les progrès réalisés à ce jour sur les plans juridique, administratif et doctrinal. Aujourd'hui, nous comprenons mieux de nombreux aspects qui, par le passé, nous ont empêchés de prendre une décision. Toutefois, certaines questions doivent encore être examinées et peaufinées.

Premièrement, les opérations de paix financées par les contributions au budget de l'ONU doivent faire l'objet d'un contrôle approprié de la part du Conseil de sécurité. Il faut décider si et dans quelle mesure on apportera un appui à une opération particulière au cas par cas et toujours en fonction des caractéristiques politiques, sécuritaires et humanitaires propres à chaque situation.

Deuxièmement, il est nécessaire d'avoir un ensemble de cadres adéquats sur les droits humains, le droit international humanitaire, le respect de la déontologie et la discipline pour guider les forces concernées. Ces normes sont d'autant plus importantes que les missions de l'Union africaine comportent des risques plus élevés, ce qui est souvent le cas lorsque les tâches assignées à une opération vont au-delà du maintien de la paix. Dans cet esprit, nous appelons à l'achèvement des travaux sur les lignes directrices conjointes pour la planification opérationnelle, le déploiement, l'examen et la transition des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. En outre, l'application des normes et règles appropriées doit englober d'autres domaines, comme la communication stratégique, pour ne citer qu'un exemple, afin de doter une mission des bons outils pour faire face à des problèmes tels que les discours de haine et la désinformation. Une autre étape cruciale consisterait à évaluer de manière les capacités de soutien opérationnel disponibles et la nécessité de les adapter.

Bon nombre de questions administratives et budgétaires restent en suspens. Nous espérons qu'elles seront abordées au fur et à mesure que la discussion avance. Néanmoins, l'accent mis sur le financement ne doit pas faire oublier que des approches globales sont nécessaires pour relever les défis de l'Afrique en matière de sécurité. Celles-ci doivent inclure des stratégies politiques efficaces visant à prévenir les conflits et à s'attaquer à leurs causes profondes.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, nous devons veiller à ce que les solutions politiques restent au cœur du mandat des missions. Nous avons une occasion exceptionnelle d'œuvrer à la mise en place d'une solution innovante qui peut grandement contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité en Afrique. Le Brésil est prêt à se concerter avec les autres membres du Conseil pour les prochaines étapes de ce débat.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil à laquelle je participe en ma qualité de Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais exprimer à tous et toutes mes sincères remerciements pour l'étroite collaboration et

pour l'amitié qu'ils nous ont manifestée tout au long de notre mandat actuel de membre élu du Conseil. L'appui et les enseignements précieux que mon équipe et moi-même tirons personnellement de cette période resteront dans nos mémoires. J'espère sincèrement que nos chemins se croiseront à nouveau à l'avenir.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo ; le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye ; et la Directrice des programmes d'Amani Africa, M^{me} Tadesse.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'ensemble des membres du personnel des opérations de maintien de la paix et des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour le courage dont ils font preuve dans la lutte pour une Afrique stable et prospère. Nous nous félicitons des initiatives de paix régionales qui s'appuient sur un fort sentiment d'appropriation des efforts de prévention et de règlement des conflits sur le continent africain, ainsi que des activités de médiation.

Une paix durable nécessite des efforts de consolidation de la paix adaptés au contexte. Chaque conflit a ses propres caractéristiques dont chaque opération doit tenir compte pour réussir, qu'elles soient géopolitiques, économiques ou culturelles. La bonne compréhension par l'Union africaine et ses opérations de paix de la singularité de chaque situation en Afrique et leur capacité d'adopter des approches élaborées en conséquence doivent constituer un avantage comparatif. Pour affronter efficacement les défis de plus en plus complexes auxquels est l'Afrique est confrontée, l'ONU et l'Union africaine doivent continuer de renforcer leur partenariat afin d'optimiser leurs capacités combinées, en gardant à l'esprit que la mission de l'Union africaine développera à terme ses propres capacités.

En 2016 et 2017, le Japon, qui était alors membre du Conseil de sécurité, s'est joint au consensus sur les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Depuis lors, nous prenons une part active au débat approfondi portant sur les différentes options de financement et d'assistance possibles en faveur des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, afin que les ressources ainsi mobilisées soient plus prévisibles, plus durables et plus souples.

Partageant les vives inquiétudes suscitées par ce défi permanent et par l'évolution du contexte international, le Japon soutient le principe de la création d'un mécanisme par lequel les opérations de paix de l'Union

africaine, autorisées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pourraient être financées en partie au moyen des contributions statutaires de l'ONU, au cas par cas. Ce mécanisme devrait également être inclusif afin de refléter les voix des parties prenantes concernées.

Nous restons déterminés à poursuivre les consultations avec toutes les parties prenantes sur les possibilités d'assistance à ces opérations de soutien à la paix, et, à cet égard, nous pensons qu'il convient de souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons continuer de donner la priorité à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, tout en maintenant la primauté de la politique. Cette responsabilité incombe au premier chef aux États, et toute opération de paix doit aider et compléter les efforts déployés par les gouvernements nationaux. En parallèle, il faut promouvoir la bonne gouvernance par le biais du renforcement des institutions et des capacités pour pérenniser et consolider la paix. La Commission de consolidation de la paix, grâce au rôle singulier qui lui est dévolu au sein du système des Nations Unies, est une instance utile pour promouvoir ces efforts nationaux.

Deuxièmement, une approche complémentaire et mutuellement bénéfique suppose une coordination étroite entre l'ONU et l'Union africaine, tandis que l'ONU doit continuer de jouer un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité. Une coopération efficace en matière de planification conjointe, de définition des mandats et de partage des charges est essentielle pour l'ensemble des activités de paix, tout au long de leur cycle de vie. La garantie d'un contrôle et d'une reddition de comptes adéquats par le biais de processus appropriés est une condition préalable à tout appui basé sur les contributions statutaires de l'ONU.

Enfin, notre objectif commun est que toutes les opérations, qu'elles soient dirigées par l'ONU ou l'Union africaine, veillent au strict respect des principes qui régissent l'action de l'Organisation, y compris le respect des droits humains, ainsi que du cadre réglementaire en matière de déontologie et de discipline. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis par l'Union africaine, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2023/303) publié le 1^{er} mai. Il importe de mettre en place des systèmes appropriés pour examiner et suivre leur mise en œuvre pendant et après les opérations en vue d'une amélioration continue.

L'Afrique continue de souffrir de crises de la sécurité humaine causées par de multiples facteurs. Il est indispensable de resserrer et de renforcer encore le partenariat entre l'ONU et les entités régionales. Le Japon reste déterminé à concourir aux efforts internationaux et régionaux menés en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, le Commissaire Bankole Adeoye, ainsi que M^{me} Bitania Tadesse pour leurs interventions.

En cette Journée de l'Afrique, en cette Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, je me félicite que nous nous réunissions à nouveau pour discuter des opérations africaines de paix après la publication du rapport du Secrétaire général (S/2023/303). Il s'agit en effet d'un sujet capital pour l'avenir du continent africain. La France est déterminée à ce que ce Conseil puisse garantir un financement durable et prévisible des opérations africaines de paix.

Ces dernières sont, en effet, une réponse concrète en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique. Comme nous le savons, elles sont adaptées à leur environnement et à leur menace, y compris face au terrorisme. Elles peuvent ainsi obtenir des effets rapides à des coûts maîtrisés. Il est donc indispensable que le Conseil avance de façon concrète sur le financement durable et prévisible qui leur fait jusqu'à présent défaut.

Je rappelle d'ailleurs la position historique de la France en faveur de ces opérations et de leur financement sur contributions obligatoires. En 2018, nous avons apporté un soutien au plus haut niveau à l'initiative de l'Union africaine et des membres africains du Conseil de sécurité (S/2018/1093) et déployé tous les efforts possibles pour rapprocher les points de vue.

La France est aujourd'hui prête à soutenir le Ghana, le Gabon et le Mozambique pour relancer les discussions au Conseil de sécurité. Nous serons à leurs côtés pour donner toutes ses chances à cet objectif.

Nous devons franchir un cap supplémentaire vers le principe du financement au cas par cas des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires de l'ONU, afin de compléter l'engagement de l'Union africaine à financer une partie de ses efforts de paix et de sécurité. Cet engagement africain doit bien sûr être concrétisé pour que nous puissions aller de l'avant.

Un projet de résolution pourrait nous permettre d'affirmer la valeur ajoutée des opérations africaines de paix, d'avancer vers un mécanisme consultatif de planification et de décision, et de faire le point sur les efforts restant à déployer en matière de droits de l'homme, de droit international humanitaire, ainsi que de conduite et de discipline.

Je souhaite ici saluer le travail considérable accompli par l'Union africaine, avec le soutien de l'ONU et grâce également aux financements de l'Union européenne, qui a permis notamment d'adopter le cadre de conformité en matière de droits de l'homme. Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre les efforts en vue de la pleine mise en œuvre opérationnelle de ce cadre.

La France est convaincue qu'il est de la responsabilité du Conseil d'appuyer l'Union africaine et ses États membres pour répondre aux enjeux de sécurité sur le continent africain. C'est aussi tout le sens des travaux pour un Nouvel Agenda pour la paix. Je me réjouis de l'état d'esprit de l'ensemble des membres du Conseil et de leur engagement en faveur de la montée en puissance des opérations africaines de paix.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Présidente Amherd d'avoir organisé cet important débat.

À l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, je voudrais tout d'abord rendre hommage à tous ceux qui ont contribué aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au cours des 75 dernières années, en particulier celles et ceux qui ont consenti le sacrifice ultime au service de la paix et de la stabilité. Je voudrais également féliciter tous nos collègues d'ascendance africaine à l'occasion de la Journée de l'Afrique, célébrée aujourd'hui.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 1^{er} mai (S/2023/303). Je tiens également à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Commissaire de l'Union africaine Bankole Adeoye et M^{me} Tadesse de leurs déclarations.

L'évolution des conflits en Afrique suppose que l'ONU, l'Union africaine et les autres partenaires adaptent les différents moyens à leur disposition pour prévenir, atténuer et contrer les défis en constante évolution qui se posent en matière de paix et de sécurité. L'un de ces défis majeurs consiste à remédier aux déficits de financement et aux lacunes en termes de capacités qui empêchent d'obtenir tous les résultats voulus. Plusieurs fois ces dernières années, les membres du Conseil de sécurité

ont à nouveau évoqué la possibilité d'utiliser les contributions statutaires de l'ONU pour financer les opérations dirigées par l'Union africaine. Le Royaume-Uni a soutenu au cadre établi dans la résolution 2320 (2016), mais nous constatons que cela ne s'est pas traduit par un appui concret. Dès lors, comment pouvons-nous progresser ? J'ai trois suggestions.

Premièrement, étant donné que le financement de chaque opération devra être déterminé au cas par cas, nous devons veiller à ce que le Secrétariat prête son concours afin de trouver des solutions pour les opérations futures et que le Conseil de sécurité soit sollicité dès que possible au moment de définir la portée des activités d'évaluation et de planification menées conjointement par l'ONU et l'Union africaine.

Deuxièmement, l'Union africaine a beaucoup avancé dans l'établissement de son cadre réglementaire concernant le droit international humanitaire, les droits humains, ainsi que la déontologie et la discipline. Celui-ci doit maintenant s'appliquer comme il convient aux nouvelles opérations. Nous encourageons les instances compétentes à poursuivre l'élaboration de ces cadres réglementaires essentiels.

Troisièmement, il serait bon de fixer clairement et sans détour la manière dont nous entendons répartir la charge financière entre l'ONU et l'Union africaine. Le moindre flou sera facteur d'enlisement pour les nouvelles initiatives.

Bien que la communauté internationale ait jusqu'à présent compté principalement sur le maintien de la paix des Nations Unies, nous sommes néanmoins conscients de l'avantage comparatif que les opérations de l'Union africaine et autres opérations de soutien à la paix sous direction africaine peuvent apporter, fortes de leur aptitude à se déployer plus rapidement et à réagir plus vigoureusement à certaines menaces pour lesquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas toujours la réponse la plus adaptée.

En conclusion, le Royaume-Uni est déterminé à travailler avec tous les pays, en particulier nos partenaires africains, pour mettre en place un mécanisme financier opérant qui permette un appui prévisible et durable.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Suisse d'avoir organisé ce débat crucial, et nous nous félicitons de la présence de M^{me} Amherd aujourd'hui parmi nous. Je tiens aussi à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Commissaire Bankole Adeoye et la Directrice

de programme Tadesse de nous avoir fait part de leurs points de vue perspicaces.

Durant le débat public annuel sur la protection des civils qui a eu lieu en début de semaine (voir S/PV.9327), il a été question des menaces qui pèsent sur beaucoup trop de personnes en Afrique : insécurité alimentaire, déplacement forcé, conflits et violence, persécution, et violations des droits humains et atteintes à ces droits. Le rapport que le Secrétaire général a établi cette année sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2023/345) fait froid dans le dos. Nous ne saurions rester sans réagir. Comme le Président de la Commission de l'Union africaine l'a souligné à juste titre au Sommet de l'Union en février, les problèmes de sécurité de l'Afrique et leur évolution appellent des outils nouveaux et novateurs. Or, les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine font partie de ces importants outils.

Nous savons que le manque de financement prévisible, durable et souple est une entrave aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Les États-Unis sont favorables, sur le principe, à l'utilisation des contributions statutaires de l'ONU pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Nous considérons toutefois qu'elle doit intervenir sous réserve de l'autorisation du Conseil de sécurité et dans le respect des conditions importantes qui sont énoncées dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), ainsi que conformément aux normes que nous appliquons pour toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Des opérations de soutien à la paix qu'elle a pu mener par le passé, il ressort que l'Union africaine a souvent la volonté politique, l'expertise régionale, les compétences linguistiques et l'aptitude à se déployer rapidement qui s'imposent pour faire face aux conflits africains. En somme, l'Union est parfois mieux placée pour remédier aux problèmes de sécurité du continent. En même temps, nous sommes bien conscients de ce que l'utilisation de fonds imputés sur les quotes-parts de l'ONU au profit d'opérations de soutien à la paix de l'Union africaine peut éventuellement impliquer en termes de contrôle et de reddition de comptes.

Nous devons tous œuvrer ensemble à la mise en place de mécanismes propres à atténuer les problèmes et les risques, y compris en prévoyant les normes d'autorisation et les mécanismes nécessaires que je viens d'évoquer. Nous saluons les progrès que l'Union africaine a déjà accomplis à cet égard, notamment par l'intermédiaire de son cadre réglementaire. À mesure que nous avancerons dans ces discussions, il y a quatre domaines, recensés

dans les précédentes résolutions du Conseil, dans lesquels nous espérons vivement travailler avec les membres du Conseil de sécurité et l'Union africaine afin d'avancer dans le bon sens.

Premièrement, nous espérons réaffirmer l'importance que nous attachons à l'autorisation du Conseil de sécurité, à sa primauté et à son contrôle. Comme indiqué dans les précédentes résolutions du Conseil, nous devons impérativement nous assurer que le Conseil de sécurité autorise les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine au cas par cas, en conservant un rôle de contrôle, comme pour les opérations de paix des Nations Unies qui sont déployées ailleurs.

Deuxièmement, en matière de contrôle financier, et comme pour toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies, l'Assemblée générale doit avoir des attributions de contrôle et d'approbation budgétaires, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures de l'ONU.

Troisièmement, nous nous félicitons que l'Union africaine ait avancé dans l'élaboration de cadres relatifs aux droits humains, à la déontologie et à la discipline, ainsi qu'à la performance, au cours des dernières années. Nous nous attendons à ce que ces cadres pleinement mis en œuvre, les États-Unis étant très désireux d'appuyer ces efforts. Dans cette optique, nous devons garantir que les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, autorisées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, aient recours à la force dans le cadre d'un mandat de protection des civils confié par le Conseil de sécurité. En outre, toute opération doit servir l'objectif d'une solution politique, ainsi qu'il est déjà indiqué dans la doctrine de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix.

Enfin, nous restons attachés à un partage véritable des coûts des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, comme souligné dans la résolution 2320 (2016). Nous savons qu'il s'agit d'un aspect complexe, mais nous attendons avec intérêt de travailler avec nos collègues du Conseil et l'Union africaine pour envisager des solutions créatives, tout comme nous attendons avec intérêt de travailler avec tout l'éventail des partenaires, y compris tous les membres du Conseil, l'Union africaine et ses États membres, l'ONU et les groupes de la société civile, ainsi que le Congrès des États-Unis, afin d'avancer sur cette question.

En travaillant dans ces quatre domaines, nous pensons qu'il est possible de progresser, et que nous progresserons, vers notre objectif partagé en faveur de

l'avènement d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Joyeuse Journée de l'Afrique.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous souhaite la bienvenue, M^{me} Amherd, à la présidence de la séance de ce jour. Je remercie par ailleurs la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Commissaire Bankole Adeoye de leurs exposés. J'ai également écouté avec attention l'autre intervenante.

Aujourd'hui, nous marquons la Journée de l'Afrique. Avant toute chose, j'adresse donc mes chaleureuses félicitations à tous nos collègues africains ainsi qu'à tous nos frères et toutes nos sœurs en Afrique.

En ce jour de célébration de l'indépendance et de l'unité africaines, il est particulièrement important que le Conseil de sécurité examine la question des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Depuis de nombreuses années, l'Union africaine et les organisations sous-régionales d'Afrique organisent et conduisent des opérations de soutien à la paix. Elles consentent d'énormes efforts pour maintenir la stabilité et faire taire les armes en Afrique, et elles ont déjà fait d'immenses sacrifices.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je rends le plus vibrant hommage aux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime pour la cause de la paix. En même temps, nous devons être conscients que certaines régions d'Afrique sont encore aux prises avec des conflits et des troubles. Le terrorisme et la criminalité transnationale reste généralisés et infligent de profondes souffrances à la population africaine.

Les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine sont aujourd'hui plus urgentes, et elles sont confrontées à des tâches plus redoutables, à des problèmes de financement plus graves et à d'autres défis. En février de cette année, le Sommet de l'Union africaine a adopté un document de consensus soulignant la nécessité de fournir aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine un financement adéquat, prévisible et durable et appelant à un appui de la part de l'ONU. Les aspirations des pays africains à cet égard sont légitimes et justifiées et méritent toute l'attention et le soutien actif de la communauté internationale.

Depuis 2007, le Conseil de sécurité a débattu à de multiples reprises du financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Bien qu'un premier consensus ait été dégagé, de nombreuses divergences subsistent. En août dernier, durant sa présidence

du Conseil de sécurité, la Chine a facilité l'adoption d'une déclaration du Président (S/PRST/2022/6) sur le renforcement des capacités pour l'Afrique, priant le Secrétaire général de soumettre un rapport pour que toutes les parties se concentrent à nouveau sur cette question clef. À cet égard, je voudrais souligner les aspects suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, il convient de donner corps au principe fondamental des « solutions africaines aux problèmes africains ». Étant donné qu'elles sont dirigées par l'Union africaine, les opérations de paix de l'Union africaine doivent être entièrement dirigées et contrôlées par les Africains tout au long du processus de planification, de définition des mandats, de déploiement et de gestion. Après avoir reçu l'appui financier de l'ONU, les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine resteront des opérations de l'Union africaine. Il s'agit de régler les problèmes de financement, et non de transformer les forces de l'Union africaine en une autre force de maintien de la paix des Nations Unies.

Deuxièmement, la protection des droits de l'homme fait partie intégrante des mandats des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, mais cette question doit occuper sa juste place. Les pays africains ont déjà déployé des efforts considérables pour renforcer les capacités de leurs forces armées et les sensibiliser à la protection des droits de l'homme. Ces efforts sont indéniables. Néanmoins, personne ne peut se prévaloir d'un bilan parfait en matière de droits de l'homme. Les forces de certains pays stationnées à l'étranger et certaines forces de maintien de la paix des Nations Unies connaissent des problèmes de déontologie et de discipline. Il n'est pas acceptable de présumer qu'il y a des problèmes de protection des droits de l'homme dès que l'on parle des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. C'est une forme de parti pris. Nous ne pouvons pas balayer d'un revers de la main l'ensemble des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et leurs importantes contributions simplement en raison de cas isolés de violations des droits humains par le passé ou par crainte d'éventuels cas isolés de ce type à l'avenir. Surtout, les dispositions relatives à la responsabilité en matière de droits de l'homme ne doivent pas servir de prétexte pour retarder indéfiniment l'examen des options de financement et reporter les décisions y afférentes.

Troisièmement, l'appui apporté par les contributions au budget de l'ONU doit venir compléter les modes de financement existants de l'Union africaine. Les pays développés, qui sont les contributeurs financiers

traditionnels, ne doivent pas réduire leur soutien financier à l'Afrique pour autant et doivent s'abstenir de soumettre simplement à l'ONU les contributions déjà destinées à l'Afrique sous un nouveau nom afin de se soustraire à leur responsabilité historique à l'égard de l'Afrique. Si le montant total des financements extérieurs disponibles, à terme, pour les opérations de soutien de la paix de l'Union africaine n'augmente pas mais ne fait que diminuer, je crains que cela ne soit tout à fait contraire à l'objectif visé par la réforme.

Quatrièmement, l'Afrique est confrontée à une grande variété de problèmes de sécurité, et les futures opérations de soutien à la paix de l'Union africaine ne sont pas toutes identiques. Par conséquent, il ne doit pas y avoir de solution de financement unique. Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/303) propose quatre options. Aucune d'entre elle ne doit être écartée de manière précipitée. L'essentiel est de savoir laquelle peut rapidement faire l'objet d'un consensus et nous permettre de maximiser les avantages pour l'Afrique. Une fois les décisions politiques prises, les formalités procédurales doivent être réduites au minimum afin que l'Union africaine, et non l'ONU, soit responsable de la gestion des détails de l'établissement des budgets et de la mise en œuvre.

Cinquièmement, les nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique sont actuellement confrontées à des défis complexes, d'où l'importance de procéder en temps utile à des évaluations stratégiques et à des ajustements de mandat, y compris de formuler des stratégies de sortie. Le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine doit être envisagé conjointement avec la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de manière globale. Nous appuyons la rationalisation et l'optimisation actives et nécessaires de certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; les ressources ainsi économisées pourraient être utilisées pour mieux appuyer les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

La Chine appuie vigoureusement l'Afrique dans l'amélioration de ses capacités de soutien à la paix et est favorable à la fourniture d'un appui financier adéquat, prévisible et durable aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Nous espérons que le Conseil de sécurité saisira l'occasion offerte par la présente séance, qu'il maintiendra une approche pragmatique et axée sur les résultats et qu'il s'efforcera de réaliser rapidement des progrès substantiels sur les questions pertinentes.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye, des exposés qu'ils ont présentés ce matin. Je vous remercie également, Madame la Présidente, de votre présence dans cette salle et de l'organisation de la présente séance, qui tombe à point nommé. Bien entendu, nous remercions également M^{me} Bitania Tadesse, représentante d'Amani Africa, dont nous avons écouté l'exposé avec attention.

Au cours du processus qui a conduit à son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, l'Équateur a eu le privilège d'entendre diverses visions et analyses africaines des défis auxquels le continent est actuellement confronté et a trouvé un dénominateur commun : la volonté de s'approprier les solutions, autrement dit de trouver « des solutions africaines aux problèmes africains ». Bien entendu, cela ne signifie pas que la paix et la sécurité en Afrique soient isolées du reste du monde, ni qu'elles excluent ou limitent la participation des pays d'autres régions à la recherche de ces solutions. La situation sur le continent africain est et restera une priorité pour l'ONU, et la communauté internationale a un rôle important à jouer à cet égard, notamment dans les domaines liés à la coopération, à l'assistance et au financement du développement et de la consolidation de la paix. Nous espérons que tous ces aspects seront pris en compte dans l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix.

Il y a quelques mois, le Conseil de sécurité a félicité l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les mécanismes régionaux pour les efforts importants qu'ils déploient et le rôle plus actif qu'ils jouent dans les opérations de paix, conformément à ses résolutions et décisions. Il a en outre reconnu que l'un des principaux obstacles que rencontre l'Union africaine s'agissant de mener efficacement les opérations qu'elle conduit est la nécessité de mobiliser des ressources prévisibles, durables et souples pour financer les activités qu'il a autorisées et qui sont conformes au Chapitre VIII de la Charte.

Dans son rapport sur le sujet (S/2023/303), le Secrétaire général signale que l'Union africaine a accompli, en étroite coopération avec l'ONU et d'autres partenaires, des progrès notables dans les domaines essentiels des droits humains et des dispositifs relatifs au respect des normes de déontologie et de discipline, de la mise en service du Fonds pour la paix et des dispositions en matière de responsabilité financière. L'Équateur se félicite

de ces avancées et exprime son appui à toute initiative permettant de rendre les opérations de paix plus efficaces et efficaces, en respectant en toutes circonstances et sans aucune exception les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous pensons que l'ONU doit collaborer avec l'Union africaine pour renforcer ses politiques de suivi et d'établissement de rapports afin qu'elle puisse présenter à l'Assemblée générale les rapports budgétaires, les rapports d'exécution et les rapports financiers requis. Les ressources sont toujours rares et les décisions relatives à leur utilisation doivent être analysées en profondeur, en tenant compte des circonstances propres à chaque cas et de l'existence d'un niveau adéquat de coresponsabilité, en donnant toujours la priorité aux solutions politiques et en maximisant l'incidence des capacités et des opérations.

Enfin, nous tenons à souligner combien il importe que l'ONU continue à respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour la défense d'une mission autorisée par le Conseil de sécurité, car il s'agit là d'un élément indispensable à la réussite des opérations. Nous rappelons également que les opérations de maintien de la paix ne dispensent pas de s'attaquer aux causes profondes des conflits, raison pour laquelle il est également crucial de fournir un financement adéquat au Fonds pour la consolidation de la paix et, de manière générale, d'investir dans le développement durable, seul moyen de parvenir à une paix durable.

Je conclurai, en ce jour si symbolique qu'est la Journée de l'Afrique, en reprenant les mots du Secrétaire général, qui a déclaré ce matin : travaillons ensemble à l'Afrique que nous voulons ; l'Afrique dont le monde a besoin ; l'Afrique que les Africains méritent.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter à tous nos collègues africains une bonne Journée de l'Afrique. Il y a 60 ans jour pour jour, à Addis-Abeba, se tenait la première conférence des États africains indépendants, qui a jeté les bases de la création de l'Organisation de l'unité africaine, dont l'Union africaine poursuit aujourd'hui l'action avec succès. Cette conférence marquait également l'aboutissement de la première phase de la décolonisation du continent africain. Aujourd'hui, grâce aux efforts conjoints des pays africains, il est possible de mettre en place des mécanismes permettant une action collective face à des situations de crise locales et de lancer des processus d'intégration régionale sous différentes formes,

ce qui contribue sans aucun doute au développement socioéconomique de l'Afrique et renforce son rôle dans les affaires internationales.

Je tiens également à souligner la contribution des pays africains aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant sur leur propre continent qu'à l'extérieur. Rendons hommage à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour cette noble cause. Il est aussi très symbolique que nous débattions aujourd'hui du maintien de la paix en Afrique.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye, et M^{me} Bitania Tadesse de leurs exposés.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2023/303). La Russie partage la position des pays africains sur la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour plus de prévisibilité, de fiabilité et de souplesse en la matière. Nous considérons qu'il est anormal que la paix et la sécurité en Afrique dépendent de contributions versées de manière irrégulière par des États et organisations à titre individuel.

Nous sommes convaincus que les Africains connaissent mieux que quiconque la nature et les causes profondes de l'instabilité dans leur région. Ils ont parcouru un long chemin pour façonner l'architecture régionale de paix et de sécurité et disposent aujourd'hui des mécanismes nécessaires, qui tiennent compte des réalités locales et complètent harmonieusement les efforts déployés par l'ONU dans les limites de son mandat et de son aire de compétence. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine fonctionne efficacement et est épaulé par la Commission de l'Union africaine, le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et la Force africaine prépositionnée. Le Fonds pour la paix est également en train d'être reconstitué, et l'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes, prolongée jusqu'en 2030, est en cours de mise en œuvre. Des progrès importants ont été accomplis pour garantir le respect des droits humains, la transparence et la responsabilité des contingents militaires africains.

À de nombreuses reprises, l'ONU a apporté une aide matérielle et financière aux efforts déployés par l'Afrique

dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, y compris au moyen des contributions statutaires de ses États Membres. Parmi les exemples récents, on peut citer le soutien logistique fourni par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie aux soldats de la paix africains présents dans le pays ; l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; et l'assistance fournie par les Casques bleus au Mali à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Les atouts des opérations de maintien de la paix africaines par rapport à celles des Nations Unies sont notamment la capacité de répondre rapidement aux menaces et défis émergents, ainsi que la volonté d'avoir recours à la force pour rétablir la paix. C'est particulièrement pertinent dans un contexte marqué par une menace terroriste qui gagne du terrain sur le continent, ainsi que par des accords de paix peu viables, voire inexistantes.

La nécessité de mener un débat approfondi sur la question d'un financement prévisible et durable est objectivement dictée par le nombre toujours plus élevé de crises et de conflits armés en Afrique, que les organisations et les États de la région s'emploient toujours rapidement à régler. Le manque d'accès aux ressources nécessaires au règlement de ces crises a inévitablement pour conséquence de rendre ces efforts inefficaces et de favoriser la progression de l'instabilité.

Nos collègues africains sont capables de prendre des décisions responsables pour assurer la paix et la sécurité dans leur région. Cela a été démontré au cours du récent Sommet de l'Union africaine, où il a été convenu d'utiliser le Fonds pour la paix et sa facilité de réserve pour les crises afin de soutenir l'opération de la Communauté d'Afrique de l'Est en République démocratique du Congo et de résoudre les problèmes de financement auxquels est confrontée la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Nous saluons la volonté des acteurs régionaux, réaffirmée au cours du Sommet, d'autofinancer 25 % du montant total des dépenses consacrées aux activités de paix et de sécurité, et notamment les opérations de maintien de la paix. Cette décision, qui n'est pas théorique mais bien concrète, s'inscrit en droite ligne du principe des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous sommes actuellement en train d'analyser les enseignements tirés, dans le rapport du Secrétaire général, des interactions entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que les possibilités futures en matière de planification et de prise de décision conjointes concernant les missions de maintien de la paix sur le continent, y compris les modalités de financement les plus viables, dans le respect

de mesures de transparence et de reddition des comptes strictes en ce qui concerne l'utilisation des fonds. Nous sommes prêts à prendre part à des discussions de fond dans le cadre du processus de négociation à venir sur un futur projet de résolution du Conseil de sécurité sur la question.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Commissaire de l'Union africaine Adeoye et M^{me} Tadesse de leurs exposés éclairants.

À l'approche de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, nous rendons hommage à tous ceux et toutes celles qui ont servi et continuent de servir, œuvrant avec détermination au maintien de la paix et de la sécurité et à la protection des civils. Nous félicitons également nos collègues africains à l'occasion de la Journée de l'Afrique.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine (S/2023/303) et l'adoption récente d'une position africaine sur la question, ainsi que notre expérience en tant que membre de l'Union européenne partenaire du continent africain sur la voie de la paix et de la sécurité, sont autant de points de référence clefs dans le cadre de notre engagement concret sur ce sujet important. Malte est déterminée à assurer un financement suffisant, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Nous sommes fermement convaincus que cette demande de longue date de nos partenaires africains est justifiée et réalisable, d'un point de vue tant politique qu'opérationnel. Il est crucial que la responsabilité et l'appropriation par l'Union africaine de la direction de ses opérations de paix s'accompagnent du même niveau d'engagement de la part du Conseil pour répondre de manière adéquate à ces demandes.

Nous devons mettre à profit les relations renforcées entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour développer et améliorer la coopération concrète s'agissant de remédier aux crises sur le continent africain. Nous considérons que c'est là une démarche complémentaire, qui permet un renforcement conjoint de nos approches face à des défis et à des intérêts communs. Les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine nous offrent une occasion cruciale de mettre en œuvre ces approches conjointes. Correctement financées, ces opérations nous permettraient d'agir dans un vaste espace de maintien de la paix, avec éventuellement plus d'un modèle opérationnel. Nous attendons avec intérêt de mieux définir la mise en œuvre des opérations

de soutien à la paix de l'Union africaine dans le cadre des débats à venir.

Dans cette optique, nous félicitons l'Union africaine des progrès accomplis dans les domaines clefs que sont les dispositifs relatifs au respect des droits de la personne et des normes de déontologie et de discipline, la mise en service du Fonds pour la paix et les dispositions relatives à la responsabilité financière. Nous reconnaissons par ailleurs qu'il est toujours nécessaire de s'engager véritablement à régler les questions en suspens, telles que le partage des charges liées à ces opérations.

L'Union européenne est déterminée à poursuivre sa coopération avec l'Union africaine, notamment en participant au projet tripartite associant l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne et conçu pour améliorer et rendre opérationnel le cadre de conformité de l'Union africaine en matière de droits humains, afin de mettre en pratique les politiques de l'Union africaine en matière de droits humains et de diligence voulue. À la lumière de l'enveloppe de 600 millions d'euros fournie par l'Union européenne pour la période 2022-2024 afin d'appuyer les aspects militaires des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine, nous plaidons en faveur d'un financement supplémentaire provenant d'un éventail varié de donateurs afin de garantir véritablement la viabilité des opérations de paix.

Pour terminer, Malte est prête à débattre de la voie à suivre et à participer aux négociations à venir sur ce sujet important. Nous sommes fermement convaincus que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité, telle qu'elle est prévue au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, peut améliorer la sécurité collective. Le moment est venu de concrétiser ces principes.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter nos collègues africains à l'occasion de la Journée de l'Afrique. En cette journée, nous rendons également hommage à toutes les personnes qui ont contribué et contribuent encore aux opérations de maintien de la paix. Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, S. E. M. Adeoye et la Directrice Tadesse de leurs précieuses contributions.

Je souhaite à mon tour féliciter l'Union africaine des progrès importants réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 2320 (2016), qui appelle à un partenariat plus étroit entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, sur la base d'exigences et de paramètres clairs. Nous nous réjouissons tout particulièrement des

progrès accomplis pour ce qui est respecter les normes de l'ONU en matière de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la sélection du personnel, la protection des civils, ainsi que la prévention de la violence et de l'exploitation fondées sur le genre et la lutte contre ces phénomènes. Les missions de maintien de la paix, quel que soit leur mandat, ne peuvent être couronnées de succès que si elles placent les droits humains au cœur de leurs activités et si elles respectent pleinement les normes en matière de droits humains et la diligence voulue.

Nous saluons la détermination de l'Union africaine à jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, en partenariat avec l'ONU. Nous constatons qu'il existe une demande claire en faveur d'un partenariat renforcé entre l'Union africaine et l'ONU afin de relever les immenses défis auxquels le continent est confronté, notamment la violence endémique, les groupes armés, les activités terroristes et l'incapacité des institutions de l'État de fournir des produits de base. Toutefois, cette approche ne fonctionnera que si nous garantissons aux missions de maintien de la paix et de soutien à la paix en Afrique un appui financier régulier et prévisible, afin qu'elles puissent s'attaquer aux difficultés de taille qui portent atteinte aux intérêts vitaux des populations de l'ensemble du continent. Les menaces auxquelles l'Afrique doit faire face en matière de sécurité nécessitent une stratégie à long terme et durable qui permette de mobiliser un soutien financier et politique pour éliminer la violence et rétablir la paix et la sécurité. La stratégie doit être axée sur l'être humain, tenir compte des questions de genre et favoriser la réalisation de l'égalité des droits pour tous et toutes, de sorte que personne ne soit exclu ou victime de discrimination. Toutes les violations des droits humains doivent faire l'objet d'une enquête rapide et efficace, et leurs auteurs doivent être amenés à rendre des comptes. Nous nous félicitons de la coopération tripartite entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne à cet égard.

Les missions de maintien de la paix sont confrontées à un environnement dangereux, dans lequel de nombreuses menaces mortelles pèsent sur les civils et les Casques bleus eux-mêmes. Ces menaces émanent d'extrémistes armés et de la criminalité transnationale organisée, ainsi que du rôle croissant des sociétés militaires privées, qui fragilisent l'état de droit et les droits humains. Ces menaces doivent être prises très au sérieux dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.

Pour terminer, l'Albanie contribuera activement aux discussions sur la revitalisation de ce partenariat important. Nous devons faire davantage, en plaçant toujours les droits humains au premier plan, en vue de garantir une paix durable en Afrique.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier S. E. M^{me} Amherd de présider cette importante séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Commissaire de l'Union africaine Adeoye et M^{me} Tadesse de leurs exposés détaillés.

Étant donné que cette séance coïncide avec la Journée de l'Afrique et la commémoration du soixantième anniversaire de l'Union africaine, nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts déployés par les États d'Afrique en faveur de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

Les Émirats arabes unis se félicitent du rapport du Secrétaire général (S/2023/303) sur cette question importante, car il présente au Conseil de sécurité la vision d'une nouvelle génération d'opérations de paix et de lutte contre le terrorisme, menées par des forces régionales et dotées d'un financement garanti et prévisible. Le rapport fait également le point sur les mesures à prendre pour garantir le financement prévisible dont ont besoin les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Au cours des deux dernières décennies, il a été démontré que le dispositif international de paix et de sécurité s'appuyait sur le rôle de chef de file joué par l'Union africaine pour faire face aux conflits émergents, où qu'ils aient lieu sur le continent, que ce soit au Burundi, au Mali ou en Somalie. Nous constatons que le développement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité a permis à l'Union africaine d'être mieux à même de déployer des opérations de paix, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ce cadre s'inscrit dans le mandat plus large dévolu à l'Union africaine en matière de règlement des conflits sur le continent. L'Union africaine possède une connaissance inégalée des dynamiques et du contexte à l'échelon local. Cette expertise et cette expérience sont autant d'éléments qui justifient le recours par la communauté internationale à l'éventail d'outils de l'Union africaine. Des exercices d'évaluation et de planification conjoints sont par conséquent essentiels pour réagir efficacement et immédiatement aux crises émergentes. La paix est une entreprise commune, et la responsabilité à cet égard doit être étayée par les ressources nécessaires.

Des appels sont lancés depuis longtemps et régulièrement, y compris au sein du Conseil, pour que ces opérations soient dotées des ressources nécessaires à leur succès. Depuis 2008, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions et déclarations de la présidence dans lesquelles il reconnaît la nécessité d'un financement adéquat, durable et prévisible. Le Conseil a beaucoup insisté sur des cadres de responsabilité et de conformité efficaces. Nous nous félicitons également de ce que l'Union africaine continue de renforcer et de mettre en œuvre son dispositif pour le respect du droit international humanitaire, du droit des droits humains et des normes de déontologie et de discipline, ainsi que l'a clairement démontré la dernière réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité. Nous saluons la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'augmenter sensiblement le plafond de la facilité de réserve pour les crises. Cette décision et les contributions additionnelles au Fonds pour la paix de l'Union africaine illustrent l'engagement de l'Afrique à partager les charges financières et à prendre en main les mécanismes de règlement des conflits sur l'ensemble du continent. Nous estimons que l'appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine doit être adapté à chaque situation. Il n'existe pas de solution unique lorsqu'il s'agit de répondre à un conflit, et la même logique doit s'appliquer au financement de ces opérations.

Il est impératif de veiller à ce que les opérations de paix soient en mesure d'atteindre les objectifs visés, au moyen à la fois de partenariats pertinents et de ressources adéquates et durables. Par conséquent, dans le cadre de l'appel lancé par le Secrétaire général, nous pensons qu'il est important que le Conseil envisage de soutenir le financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité au moyen de contributions statutaires de l'ONU, au cas par cas. Les différents modèles présentés par le Secrétaire général, y compris une mission hybride et un bureau d'appui, peuvent réellement changer la donne sur le terrain. Ils doivent être examinés sérieusement par le Conseil et discutés avec l'Union africaine. Parvenir à un accord sur cette question serait un signe concret et tangible de l'approfondissement du partenariat entre les deux organisations.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt les prochaines discussions qui seront menées par les trois membres africains du Conseil sur ce sujet important et nous nous réjouissons à la perspective d'y participer dans un esprit constructif.

La séance est levée à 12 h 50.